FM LOGISTIC est une entreprise de transport, d'entreposage et de conditionnement.
Elle compte à ce jour 2 entrepôts, CPN1 et CPN2, qui comportent respectivement 15 et 5 cellules en exploitation.
L'extension du site de CPN2 sur la commune de CREPY-EN-VALOIS est envisagée pour assurer l'approvisionnement de surfaces de vente.

Cette plate-forme logistique est dévolue à plusieurs clients pour l'entreposage de produits divers semi-finis ou finis destinés à la grande distribution et aux professionnels.

Il s'agit de produits de grande consommation retrouvés dans les linéaires de grandes surfaces, ainsi que de produits à usage professionnel.

Ces produits appartiennent aux familles génériques suivantes (liste non exhaustive) :

- produits divers d'équipement de la maison liés à la grande distribution : électroménager, hi-fi (télévisions, cassettes, …), matériel informatique (ordinateur, imprimante, scanner, …), téléphonie…,
- rentrée des classes (écriture, papeterie, matériel de bureau, …),
- saisonnier : tondeuse, matériel de jardinage, charbon barbecue, décorations de Noël…,
- bricolage, ménage, vaisselle, (produits divers…),
- loisirs : jouets, sports, vélos, lecture, créatif (papier, carton)…,
- animalerie : litière, matériels d'aquariophilie, aliments…,
- matières plastiques (jouets, sacs de caisse, sacs poubelles…),
- petite puériculture, chaussures, lingerie, linge de maison…,
- produits lessiviers et de traitement de surfaces (lessives, produits dégraissants/décapants…)
- hygiène corporelle et bucco dentaire (mouchoirs, dentifrice, shampooings, …),
- entretien de la maison, produits de nettoyage (essuie-tout, seaux, balais, …),
- alimentaires secs et liquides,
- huiles (à point éclair supérieur à 100°C)…

Certains de ces produits présentent des propriétés chimiques particulières.
Ils correspondent aux produits d'entretien, désinfectants et/ou de nettoyage (linge, vaisselle, sols, surfaces vitrées, …), aux produits de jardinage (bouillie bordelaise, engrais gazon, …), aux cosmétiques (déodorants, dissolvants, …), bricolage…*

I - LOCALISATION

La plate-forme sera implantée dans la zone d'activité éco-industrielle de Crépy en Valois et occupera les parcelles cadastrées suivantes :

Commune	Site	Section	Parcelle
CREPY-EN-VALOIS	CPN1	ZH	203, 131, 130, 271
	CPN2	ZH	204, 124, 125, 126, 256, 259, 261, 267, 265, 263, 258

Les premières habitations sont implantées à environ 300 m des limites de l'établissement.

* Liste non exhaustive

II - IMPACT VISUEL

Le bâtiment est visible depuis la rue du Bois de TILLET à CREPY-EN-VALOIS.
Il est à l'image des bâtiments du groupe :

- façade de couleur grise métallisée principalement,
- châssis du vitrage de couleur rouge formant un liseré rouge à mi-hauteur des façades horizontales.

L'effet de masse de la façade est traité par l'utilisation d'un bardage horizontal et atténué par le traitement paysager des espaces verts.

Les stockages sont réalisés dans des locaux fermés ou sur des zones peu visibles de l'extérieur.

III - EAU ET SOUS-SOL

Approvisionnement et consommation en eau

L'établissement est raccordé au réseau public en un point d'alimentation. Ce dernier est équipé d'un dispositif de disconnexion et d'un compteur.

Pour CPN1, la consommation moyenne annuelle est estimée à :

- 3 790 m3 pour les besoins sanitaires (100 l/personne et par jour),
- 40 m3 pour les lavages de sol,
- 1 300 m3 pour le complément et la maintenance du sprinklage,
- 730 m3 pour l'entretien des espaces verts.

Soit un total de 5 860 m3 ou une consommation quotidienne de 18 m3 (pour 313 jours travaillés).

Pour CPN2, la consommation moyenne annuelle est estimée à :

- 832 m3 pour les besoins sanitaires,
- 15 m3 pour les lavages de sol,
- 288 m3 pour le complément et la maintenance du sprinklage,
- 163 m3 pour l'entretien des espaces verts.

Soit un total de 1 298 m3 ou une consommation quotidienne de 4 m3 (pour 313 jours travaillés).

A - REJET DES EAUX

Les effluents aqueux sont constitués des eaux pluviales et eaux usées.

Les eaux usées se composent :

- des eaux domestiques (vannes),
- des eaux de lavage.

1 - Eaux de toitures

CPN1 :
Elles sont collectées par des ouvrages traditionnels de génie civil (chêneaux, descentes de gouttières, regards, conduits) puis dirigées vers les 4 points de rejet dans le réseau de collecte communal.
CPN2 :
Elles sont collectées par des ouvrages traditionnels de génie civil (chêneaux, descentes de gouttières, regards, conduits) puis dirigées vers le bassin de rétention étanche de CPN2. Elles sont traitées par un séparateur d'hydrocarbures à la sortie du bassin puis dirigées vers le point de rejet dans le réseau de collecte communal.

2 - Eaux de voiries

CPN1 :
Elles sont interceptées par des regards à grille puis rejetées au réseau d'assainissement communal par l'un des quatre points de rejet après passage par un séparateur d'hydrocarbures situé en amont.
CPN2 :
Elles sont interceptées par des regards à grille, regroupées dans le bassin de rétention puis rejetées au réseau d'assainissement communal après passage par un séparateur d'hydrocarbures situé en amont.

3 - Eaux domestiques

Les eaux vannes proviennent des installations sanitaires de l'établissement.
Ce sont des effluents similaires à ceux générés par les foyers de la commune qui se caractérisent par leur charge organique.

4 - Eaux de lavage

L'entrepôt est régulièrement nettoyé à l'aide d'auto-laveuses ou d'équipements similaires.

Les eaux sont réaspirées par l'auto-laveuse, les bacs sont ensuite vidés. Ces eaux usées sont envoyées directement dans le réseau d'assainissement communal en direction de la station d'épuration.
Les eaux issues du lavage des PL sont récoltées par un débourbeur puis en suite dirigées vers le séparateur d'hydrocarbures avant d'être rejetées dans le réseau pluvial.

L'établissement dispose d'une convention tripartite signée par la ville de Crépy-en-Valois, la SAUR et FM LOGISTIC définissant les conditions de déversement de ses effluents dans le réseau communal. Cette convention a valeur d'arrêté d'autorisation de rejet des effluents.

IV - PROTECTION DES EAUX ET DU SOL

En cas de petit épanchement, le déversement sera traité des kits de produits absorbant, puis le sol sera nettoyé. Les déchets ainsi produits seront traités comme des déchets dangereux et éliminés suivant une filière adaptée.
En cas de grand épanchement, les vannes de barrage situées aux niveaux des points de rejets des eaux seront fermées.

CPN1 :
Les produits vont s'écouler sur les quais où ils pénétreront dans les réseaux par les exutoires. La fermeture de ces vannes de barrage va mettre en charge les réseaux ce qui aboutira à un refoulement de la pollution sur les voiries des quais de chargement qui présentent une forme de cuvette. Les produits ainsi stockés seront pompés et éliminés par une société agrée.
CPN2 :
La fermeture de la vanne de barrages / pompe de relevage permettra de stocker la pollution dans le bassin de rétention étanche. Les produits ainsi stockés seront pompés et éliminés par une société agrée.

Les stockages d'huiles de maintenance s'effectuent sur rétention dont les volumes seront conformes à la réglementation.

L'établissement est équipé de rétentions incendie afin de pallier le risque de pollution via les eaux d'extinction.
A CPN1, les eaux d'extinctions sont stockées sur les voiries des quais de chargement qui présentent une forme de cuvette. Le volume susceptible d'y être stocké est de 4 287 m3.
A CPN2, les eaux d'extinctions sont stockées dans le bassin de rétention étanche. Le volume susceptible d'y être stocké est de 3 680 m3.

V - AIR

L'entreposage de produits ou matières n'est pas à l'origine de rejet atmosphérique.
Aucun stockage vrac pouvant être à l'origine de poussières ne sera réalisé sur site.

Les émissions engendrées dans l'atmosphère proviendront donc des installations, activités et matériels suivants :

Rejets canalisés	Process :	Entrepôt : Aucun
	Utilités :	Chaufferies et chaudières de bureaux
Rejets diffus	Process :	Entrepôt : Aucun
	Utilités :	Ventilation des locaux Trafic de véhicules (chariots et poids lourds)

Le site compte deux locales chaufferies, les chaufferies de CPN1 et celle de CPN2, et les chaudières individuelles pour le chauffage des bureaux fonctionnent au gaz naturel.
Les concentrations rejetées par la chaufferie respectent les Valeurs Limites d'Émission fixées par l'arrêté modifié du 25 Juillet 1997.

Aucune activité n'est susceptible d'être à l'origine de nuisances olfactives.
L'établissement ne sera donc pas à l'origine d'odeurs.

VI - BRUIT ET VIBRATION

Les sources sonores intérieures proviennent essentiellement des activités suivantes :

- Les bruits engendrés par les rotations de PL accédant et sortant de la plate-forme,
- Les bruits liés aux activités de chargement et déchargement des PL à hauteur des différents quais de réception,
- Les bruits engendrés par les installations de réfrigération.

Les sources sonores extérieures sont caractérisées par :

- les bruits diffus provenant de la ZI,
- les activités de la plateforme LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES,
- les bruits générés par les installations de réfrigération de la plateforme LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES.

FM Logistic est implantée dans une zone industrielle.

Les premières habitations sont implantées à plus de 300 m des limites de propriété du site

Les bruits émis par les installations FM Logistic et mesurés en limite de propriété de la plate-forme, engendrent des niveaux sonores inférieurs aux valeurs limites admissibles fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation en période diurne. En période nocturne, des dépassements ont été constaté mais l'influence des installations de réfrigération de la plateforme LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES située au Nord du site de FM LOGISTIC n'est pas négligeable.

DECHETS :
L'entrepôt est équipé d'une déchèterie à proximité des locaux techniques.
Le site est équipé :

- Carton :
  - 1 Compacteur 30m3
  - 1 Benne ouverte 30m3
  - 1 Semi pour les balles cartons issues des systèmes ValPack
- Plastique
  - 1 Compacteur 30m3
- Bois :
  - 2 Benne ouverte 30m3
- Ferraille :
  - 3 Bennes ouvertes 30m3

Les fûts usagés sont stockés à l'abri de la pluie, dans l'atelier de maintenance.

Excepté les DIB en mélange, tous les déchets sont valorisés (recyclage ou incinération énergétique).
Les déchets Industriels dangereux sont séparés par Code Européen de Déchets et sont gérés par des sociétés spécialisées. Aucun DD n'est envoyé ni à l'incinérateur ni mélangé aux déchets ultimes.

VII - TRANSPORT ET APPROVISIONNEMENT

A - TRAFIC

Les activités de FM LOGISTIC impliquent un trafic de 200 camions par jour, soit 400 mouvements. A terme, les activités de la plateforme impliqueront un trafic de 300 camions par jour, soit 600 mouvements.

CPN1 est équipé d'une ligne de fret. Cette ligne n'est actuellement pas utilisée. Elle pourra l'être suivant la demande des différents clients.
CPN2 n'est actuellement pas équipé d'une ligne de fret. Une ligne pourra être installée suivant la demande des futurs clients.

L'essentiel du trafic s'étalera en période diurne, de 6h00 à 22h00.

B - ACCÈS

Pour pénétrer dans l'établissement, les véhicules empruntent l'embranchement sur la rue du Bois de Tillet qui se situe au Sud du site :

- l'entrée se fait par le côté Est du poste de garde de CPN1.

A terme, CPN2 disposera de son propre accès et de son propre poste de garde.

Le départ des poids lourds s'effectue côté Ouest du poste de garde puis par l'embranchement sur la Rue du Bois de Tillet.

La commune de Crépy-en-Valois est desservie par la route départementale D1324, qui permet de rejoindre rapidement l'autoroute A1 et la route nationale N2.
Ces accès directs sur des axes de circulation importants font que les camions ne transitent pas par les communes limitrophes.

VIII - EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

La sélection d'agent contribuant au risque sanitaire n'a identifié aucun polluant traceur de risque.
L'évaluation du risque sanitaire est stoppée au 1er niveau d'approche.

En conclusion, au regard des hypothèses formulées, de l'environnement, des techniques disponibles et des VTR existantes à ce jour, un risque sanitaire lié aux activités exercées de FM Logistic peut être exclu.